

Jeudi 22 juillet 2021

La Rochelle Université s'engage pour la transition socio-écologique

Début juillet, La Rochelle Université a signé l'Accord de Grenoble avec Uni'Vert LR, association étudiante de protection de l'environnement engagée dans la COP 2 étudiante. Cet accord vise à accélérer la transition socio-écologique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Rochelle Université, au travers de son président Jean-Marc Ogier, porte un projet politique de campus vertueux autour des valeurs environnementales et sociétales, intitulé Smart Campus. C'est donc logiquement qu'elle a décidé de soutenir les étudiantes et étudiants de l'association Uni'Vert LR, engagés dans la COP2 étudiante en signant la semaine dernière l'Accord de Grenoble.

A ce jour, plus de 50 établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se sont officiellement engagés, ce qui représente environ 255 000 étudiants. Parmi les signataires, La Rochelle Université fait partie des premières universités à signer cet accord.

La COP2 étudiante a eu lieu début avril à Grenoble et a donné lieu à la rédaction de l'Accord de Grenoble, qui constitue un plan d'actions et d'engagements sur la place de la transition environnementale dans l'enseignement supérieur.

En amont, les étudiantes et étudiants (Uni'Vert LR pour La Rochelle Université), ont constitué des groupes de travail composés d'étudiant-es, d'enseignant-es-chercheur-ses et représentants institutionnel-les (chef-fe d'établissement, chargé-e DD&RS, responsable de campus/patrimoine, personnel d'établissement).

La COP2 Étudiante vise à :

- > Accélérer la prise de conscience pour inciter les étudiant-es, les enseignant-es-chercheur-euses, les président-es d'universités, les directeur-rices des Grandes Écoles ainsi que les partenaires français et internationaux à agir pour réduire les émissions de GES des établissements
- > Établir un bilan des initiatives entreprises depuis la création du Plan Vert en 2009 et s'engager sur des objectifs précis et actés
- > Promouvoir les initiatives locales et globales grâce à l'échange de connaissances, de savoir-faire et d'idées

L'Accord de Grenoble fixe plusieurs objectifs pour les établissements signataires, comme par exemple :

- > Former les apprenant-es aux enjeux de la transition socio-écologique
- > Proposer une formation au personnel de l'établissement
- > Augmenter la participation de la recherche dans l'effort de transition
- > Suivre et publier son empreinte carbone...

En signant l'Accord de Grenoble, La Rochelle Université s'engage à agir pour atteindre les objectifs fixés dans un délai de 2 ans.